

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2009 à 14h

Etaient présents : MM. Claude GUIGO - Gérard MILONI- Franck GUIGO - Marc LAPORTE - Annie MEREUX - Olivier LAMAS - Alain MUGNAÏNI - Simone MASSONI - Charlotte RULFI - Jean-Louis BAUZIN.

Absent : Claude GIORCELLI (pouvoir à Marc LAPORTE).

Le Maire, Claude GUIGO, ouvre la séance et fait approuver, après lecture par Marc LAPORTE, le compte rendu du dernier conseil municipal

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Eric CIOTTI, Président du Conseil Général, avec qui il a pu discuter de différents travaux concernant la Commune :

- Suite au classement de la route des Granges en Route Départementale n°131, les travaux de sécurisation (notamment mise en place d'une glissière de sécurité, goudronnage de la route suite aux travaux d'assainissement) vont pouvoir commencer avant le 14 juillet.
- = Les Appels d'Offre concernant la sécurisation du CD 31 sont restés infructueux. Les travaux seront donc réalisés en « bon de commande ».
- Concernant l'eau, le Maire propose de réaliser une étude sur son tarif, et mettre en place un comptage à la sortie du bassin.

FINANCES DE LA COMMUNE

1) Subvention aux associations

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer les associations susceptibles de recevoir une subvention pour l'année 2009.

Il indique que la Commune de Venanson a reçu les demandes de subvention suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Amicale Saint Jean : | 155 € |
| • AMONT (Association Montagne et Patrimoine) : | 300 € |
| • ADMR de la Vésubie : | 500 € |
| • Les Petits Cugulés : | 3000 € |
| • Les Rencontres de Venanson : | 1000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser aux associations qui en ont fait la demande les subventions suivantes :

✓ Amicale Saint-Jean :	155 €
✓ AMONT :	300 €
✓ ADMR de la Vésubie :	100 €
✓ Les Petits Cugulés :	2 000 €
✓ Les Rencontres de Venanson :	1 000 €
✓ TOTAL :	3 555 €

2) Engagement d'une ligne de trésorerie de 20 000 €

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de créer une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 €.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes :

Ligne de trésorerie :

- Montant : 20 000 €
- Durée : 1 an
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge : 0,70 %
Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent + marge
- Base de calcul des intérêts : 365 jours.
- Commission d'engagement : 100
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.
- Pas de parts sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une ligne de trésorerie de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

TAVAUX SUR LA COMMUNE

1) Dégâts suite à la neige

Le Maire rappelle que suite aux fortes neiges de cet hiver, la cheminée de la fromagerie a été endommagée et qu'il y a lieu de procéder à des réparations. L'assurance de la Commune a été prévenue, et a indiqué qu'une franchise de 700 € s'appliquait.

Le Maire précise qu'il faudrait réparer la cheminée, mais aussi refaire l'étanchéité, et faire en sorte que ce dégât ne puisse se reproduire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager les travaux de réparation, même s'ils sont à la charge de la commune.

2) Panneaux Photovoltaïques sur le toit de la vacherie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'installation de panneaux photovoltaïques a été envisagée sur la toiture de la Vacherie de Salès. L'étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet KAORA à Avignon.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le cabinet KAORA à solliciter l'inscription de ce projet à l'appel à projet de la Région et des « 100 toits bleus » du Conseil général des Alpes Maritimes.

L'objectif est de réaliser les travaux en début d'année 2010. Enfin, le Maire souligne qu'il s'agira d'une production pilote dans la Vésubie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention de la part de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, de la Région, du Conseil Général et tout autre organisme, pour la réalisation, début 2010, d'un générateur photovoltaïque intégré en toiture de bâtiments.

3) Réfection du toit de la Chapelle Sainte Claire

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'urgence qu'il y a à faire effectuer les travaux de réparation sur le toit de la Chapelle Ste Claire sise place St Jean en accord avec les Bâtiments de France. Pour la réfection du toit de la Chapelle Sainte Claire, un devis a été établi par la Société d'Exploitation des Ets F. Convalisier, pour un montant de 22 730 € HT, soit 27 185,08 € TTC.

Le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Commune Vésubie Mercantour. Le Maire précise également que pour ces travaux, l'Etat, Ministère de la Culture accorde une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'avant projet sommaire des travaux pour un montant de 27 185,08 €, décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Commune Vésubie-Mercantour, et sollicite l'Etat et le Conseil Général pour obtenir une aide financière.

4) Installation d'une vidéo surveillance pour protéger l'Eglise Saint Michel

Le Maire rappelle que dans l'histoire de Venanson, l'Eglise Saint Michel a connu beaucoup des dégradations et de vols. Il indique également que l'Eglise abrite des biens d'une certaine valeur patrimoniale et esthétique qui ne sont pas valorisés. Le Maire expose, en accompagnement de cette vidéo surveillance, qu'il conviendrait de mettre en place une vitrine dans le fond de l'Eglise, dans laquelle seraient exposés ces biens religieux.

Il expose qu'il s'est rapproché d'Activeille, une société spécialisée dans la vidéo protection, qui lui a fait deux propositions :

- Vidéosurveillance : Equiper l'Eglise de 3 caméras infrarouges, qui détectent les mouvements, filment et enregistrent chaque allée et venue. Possibilité de relier ces caméras aux ordinateurs de la commune, par câble, afin de pouvoir visionner les séquences voulues sur ces ordinateurs. Coût de l'installation : 5000 €. En abonnement mensuel : 118 € HT (TVA récupérée sur cet investissement).
- Télésurveillance : Lorsque l'Eglise est fermée, celle-ci est équipée de détecteurs de mouvements, et en cas d'intrusion donne l'alarme à une personne déterminée à l'avance. Cette personne peut être un salarié d'Activeille, ou une personne du village (prévenue par portable). Cout mensuel : 73 €. Rajouter 22 € dans le cas où Activeille est alerté en cas d'intrusion.

Le Maire indique que, selon lui, installer les deux systèmes est un peu lourd d'un point de vu financier, mais que la solution vidéo surveillance lui semble être un bon investissement.

Olivier LAMAS s'inquiète de l'incitation au vol de la mise en place d'une telle vitrine. Annie MEREUX reste dubitative quant à l'intérêt de ce projet. Après un instant de débat, le Conseil Municipal, sauf une abstention, donne son accord pour équiper l'Eglise d'un système de vidéo surveillance, dans l'objectif d'exposer des objets religieux.

En parallèle, le Maire rappelle qu'il est important de faire vérifier les chauffages, pour ne pas risquer une intoxication au monoxyde de carbone. Gérard Miloni déclare pouvoir s'en occuper.

Enfin, le Maire explique qu'il serait souhaitable qu'un visiteur puisse bénéficier d'un éclairage complet. L'objectif est de permettre aux visiteurs d'éclairer l'Eglise (qui actuellement reste sombre) en payant une pièce de monnaie. Le but est toujours de valoriser le patrimoine. Olivier LAMAS suggère que l'Eglise est un lieu de recueillement, qui ne nécessite pas forcément de lumière.

5) Jardin d'enfants : lancement du dossier de demande de subvention

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réhabilitation complète du jardin d'enfants est à mettre en œuvre.

Les coûts de cette réhabilitation concernent :

- Les jeux conformes aux normes européennes,
- La sécurisation des murets supérieurs,
- L'abattage d'arbres,
- La pose de grillages de protection,
- Mise en place d'un sol en gazon synthétique.

Le montant total des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Le Maire précise qu'il confie la recherche des devis au Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'aménagement du jardin d'enfants dont le montant des travaux s'élève à 50 000 € HT, décide de confier la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Commune de la Vésubie Mercantour et de solliciter l'aide au taux maximum de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

INFORMATION SUR L'INTEGRATION A LA CUNCA

Le Maire rappelle le contexte.

La Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur (CUNCA) a réuni le lundi 11 mai 2009 les communes de l'arrière pays Niçois, sauf Venanson, pour travailler sur la possibilité d'extension de la CUNCA. Monsieur GUIGO n'a pas apprécié de ne pas être invité.

Le Maire précise qu'il y a peu de marge de manœuvre quant au choix final de la commune sur l'adhésion ou non à la CUNCA, cette décision relevant de la majorité de la Communauté de Commune Vésubie Mercantour.

Toutefois, chaque commune devra, dans un futur assez proche délibérer sur sa volonté d'adhésion ou non. Ce sont ces votes qui permettront de déterminer la position de la Communauté de Commune.

Il faut donc se positionner, au moins par principe, sur cette question. C'est aussi l'occasion de réfléchir à l'identité du village, avant et après...

Les compétences transférées à la CUNCA sont nombreuses : Urbanisme (pour la planification urbaine), transport, logement, Eau et Assainissement. Le tourisme reste aux communes. En matière de finance, la taxe professionnelle est transférée à la Communauté Urbaine. Elle sera compensée par une taxe de la solidarité rurale.

Le Maire précise qu'il est peut être encore possible de négocier sur les compétences.

Sur cette vaste question, le Maire souhaite informer et prendre l'avis de la population. Il donne rendez vous aux Venansonnois le samedi 20 juin à 17h00 pour un conseil municipal public au cours duquel chacun pourra donner émettre son opinion.

QUESTIONS DIVERSES :

Désignation d'un représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de L'AMONT : Annie MEREUX accepte ce rôle.

Locations : Chantal STEVE doit quitter son appartement. Une fois l'appartement vide, les ouvrages du Four au livre y seront transférés, afin de constituer une bibliothèque. Pour le fonctionnement de cette dernière, il faudrait un volontaire pour assurer des

heures d'ouverture. La médiathèque de Saint Martin Vésubie pourra également prêter des livres.

En ce qui concerne l'ancien four, il existe des volontaires pour l'animer, notamment 2 anciens boulangers.

Le loyer du garage loué par M. Grado n'étant plus réglé depuis 6 mois, le conseil municipal décide de récupérer ce local et de le louer au Vélo Club de la Vésubie qui en a fait la demande. Un nouveau bail sera rédigé en ce sens.

Marc LAPORTE présente les travaux de deux architectes :

- Maison Eugène/Baradas : La réhabilitation coûterait à la commune entre 1 million d'euro (maximum) et 160 000 € (a minima), ce qui est irréalisable (peu de subvention sont versées pour ce type de travaux).
Deux terrains supplémentaires seront mis à la vente, avec permis de construire.
- Réfection de la grange du lavoir : faire un gîte en duplexe, avec en rez-de-route un local commercial + 3 garages sur le terrain attenant, avec des jardins en toiture, ou jeu de boules.

Annie MEREUX présente le projet de mise en place d'une Web Cam sur le clocher de l'église saint Michel, 30% à la charge de Venanson, 70 % à la charge de saint Martin Vésubie.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur MOURMANS demande où en est l'installation de l'eau potable à Rigons. Frank GUIGO explique qu'un expert est venu faire le tour des captages d'eau, et que la Commune attend son rapport sur les possibilités. Olivier LAMAS estime que la mise en place de l'eau potable sera difficile, eu égard aux risques de sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.